



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 6 mars 2017, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Jean-Denis Patenaude, Martin Sauvé et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 6 FÉVRIER 2017

8415-03-2017 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 2017.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8416-03-2017 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs personnes sont présentes dans la salle afin de poser des questions relativement aux événements s'étant produits le 25 février 2017 lorsque des pluies diluviennes se sont abattues sur Saint-Isidore provoquant des infiltrations d'eau chez certains citoyens. Voici leurs questions :

Y a-t-il la possibilité de réaménager le fossé au bout de la rue Desgens pour faciliter le drainage du terrain vacant. Ce dernier semble être obstrué par des arbres déracinés déposés dans le fossé. Quand l'eau monte dans le fossé, elle monte aussi sur les arrières terrain limitrophes.

Comment se fait-il que le réseau d'égouts soit déficient sur la rue Desgens ?

Les égouts pluviaux de la rue Desgens ne semblent pas suffire. Lors de fortes pluies, les puisards sont remplis d'eau.

Serait-il possible d'imposer l'installation du réseau d'égouts pluvial sur la rue Gervais ?

Quelles sont les modifications à faire à la station Saint-Anne ?

Pourquoi lorsque le tracteur-pompe est installé ça semble régler le problème rapidement ?

Pourquoi ne nettoyons-nous plus la rivière à la hauteur du parc Saint-Anne ?

Avec le changement climatique, de telles précipitations risquent de se reproduire plus souvent, il faut agir avant que les assureurs refusent d'assurer les citoyens.

Monsieur le maire, Monsieur Carignan-Cervera et Monsieur Steve Girard, directeur des travaux publics répondent à l'ensemble des questions et présentent le plan d'action qui sera mis en place rapidement par la municipalité afin de faire en sorte de minimiser les probabilités que de telles situations se reproduisent.

M. Laforest : Mentionne qu'il constate que plusieurs voitures ne respectent pas la limite de vitesse de 30km/h sur la rue Bellefleur.

Monsieur le maire mentionne que nous procéderons à l'acquisition d'un panneau électronique d'affichage de vitesse qui sera amovible afin de pouvoir



sensibiliser l'ensemble des automobilistes sur le réseau routier de la municipalité.

Mme Frenette : Demande s'il serait possible de mettre des pots de fleurs pour diminuer la largeur de la rue aux endroits névralgiques pour faire diminuer la vitesse des automobilistes. Mentionnant comme exemple le coin de la rue Desgens et d'Amour.

Monsieur le maire mentionne qu'avec les permissions de stationner dans les rues, c'est plus problématique, mais que toutes les options possibles seront analysées.

M. D. Charron : Fais la remarque que si c'est possible d'avoir des dos d'âne sur la rue Richer, pourquoi pas ailleurs ?

Monsieur le maire mentionne que ce type de dos d'âne abime beaucoup la chaussée durant l'hiver, car nous devons les retirer et l'eau s'infiltrer par les encrages et abime l'asphalte.

M. L. Charron : Demande si nous avons une idée de grandeur des coûts du règlement d'emprunt pour la réfection du rang Saint-Régis.

Monsieur le maire indique que pour le moment, nous sommes au stade de négociation pour le partage des coûts avec le MTQ, mais nous envisageons un montant d'environ 500 000\$ pour la municipalité.

M. D. Charron : Demande s'il y a des développements relativement au projet de parc industriel.

Monsieur le maire lui explique que le projet est toujours en cours. Les plans sont faits et que les discussions continuent avec les propriétaires.

M. Champagne : S'informe à savoir s'il nous avons eu un retour de la CPTAQ concernant le projet de carrière à la sablière d'Agrégats Lefebvre.

Monsieur le maire mentionne les représentations à la CPTAQ se sont terminées en octobre dernier et que les commissaires étaient en délibération depuis. Nous nous attendons à leur verdict au cours des prochaines semaines.

ADOPTION / 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 408-2017 / PESANT PHASE II

8417-03-2017 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 6 février 2017 ;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement adopté le 6 février 2017 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 28 février 2017;

Il est résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement 408-2017 modifiant le règlement numéro 340-2010 sur le zonage, afin de modifier la zone H-229 et de revoir la grille de spécification.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT / URBANISATION RANG SAINT-RÉGIS

8418-03-2017 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de voirie et d'égouts pluviaux, sur le rang Saint-Régis sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT / BORDURES ET TROTTOIRS SAINT-RÉGIS ET RICHER

8419-03-2017 Monsieur Dany Boyer donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de trottoirs et de bordures de béton sur le rang Saint-Régis et la rue Richer sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.



AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 409-2017 / LIMITE DE VITESSE

8420-03-2017 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion que le règlement 409-2017 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

ACHAT PANNEAU ÉLECTRONIQUE CONTRÔLE DE VITESSE

8421-03-2017 Il est résolu unanimement de procéder à l'achat d'un panneau électronique de contrôle de vitesse amovible afin de faire diminuer la vitesse sur les rues les plus problématiques de la municipalité

Coût : 6 000\$

RÉSOLUTION / NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES STATIONNEMENTS DU CISS-MO

8422-03-2017 ATTENDU la nouvelle politique de gestion des parcs de stationnement du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest;

ATTENDU que cette nouvelle politique de tarification vise l'ensemble des établissements (hôpitaux-clsc-chsld-services externes) du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest;

ATTENDU que cette nouvelle politique aura un impact financier pour les familles des usagers du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest;

Il est unanimement résolu,

Que le conseil municipal fasse savoir son opposition à la nouvelle politique de gestion des parcs de stationnement du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest et au député de l'Assemblée nationale de la circonscription de Châteauguay.

RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2017 (31 019\$)

8423-03-2017 CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement d'assurances de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 12 avril 2017 au 12 avril 2018;

# Police :	MMQP-03-067040	27 862 \$
	Automobile	371 \$
	BENP-03-67040	225 \$
		<u>31 019 \$</u>

Il est résolu unanimement d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances municipales 2017-2018.

PLAN D'ACTION GESTION DES EAUX PLUVIALES LORS DE FORTES PLUIES

8434-03-2017 CONSIDÉRANT les événements du 25 février dernier ;

CONSIDÉRANT les éléments identifiés par la municipalité afin de limiter l'impact de la hausse du niveau de la rivière Saint-Régis ;



Il est résolu unanimement d'approuver le plan d'action concernant la gestion des eaux parasitaire lors de fortes pluies et son calendrier d'application.

PRÉPARATION RAPPORT CMM- RURAUX

8435-03-2017 Il est résolu unanimement d'autoriser la dépense de 500\$ à la MRC de Rouville afin de contribuer à la rédaction d'un rapport sur les impacts pour les municipalités rurales de faire partie de la CMM.

ATTENDU que le rapport sera ensuite déposé à la CMM.

PERMANANCE DIRECTEUR GÉNÉRAL

8436-03-2017 Considérant l'embauche de M. Sébastien Carignan-Cervera à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ;

Considérant que l'embauche de M. Sébastien Carignan-Cervera était assujettie à une probation d'un an ;

Considérant que M. Sébastien Carignan-Cervera a répondu aux attentes et objectifs des membres du Conseil ;

Il est résolu unanimement d'octroyer le statut de permanent à M. Sébastien Carignan-Cervera ;

ET QUE les conditions salariales adoptées par la résolution 8412-02-2017 prennent effet à compter du 1^{er} mars 2017.

RENOUVELLEMENT ADMQ + ASSURANCES RESPONSABILITÉ / FORMATION DG

8437-03-2017 Il est résolu unanimement qu'une somme de 2 160.78 \$ soit versée à l'Association des directeurs municipaux du Québec afin de défrayer les coûts de cotisation annuelle à l'ADMQ pour l'année 2017, de l'assurance cautionnement pour le directeur général et la directrice adjointe ainsi que les coûts de formation.

Coût : 2 160.78\$ (incluant les taxes)

CONGRÈS ADMQ / 14 AU 16 JUIN 2017

8438-03-2017 CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'ADMQ les 14-15-16 juin 2017 à Québec ;

CONSIDÉRANT les nouvelles fonctions de Monsieur Sébastien Carignan-Cervera et de Madame Karen Gearey ;

Il est résolu unanimement d'autoriser l'inscription au congrès de l'ADMQ de Monsieur Carignan-Cervera et de Madame Gearey et de rembourser les dépenses encourues par ces derniers lors du congrès 2017 de l'ADMQ selon la politique de remboursement en vigueur.

ACHAT DE BILLETS / SOUPER DES MAIRES / CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

8439-03-2017 CONSIDÉRANT le souper organisé par la Chambre de commerce du grand Châteauguay le 16 mars 2017 lors duquel les 5 maires seront invités à présenter les opportunités d'affaires dans les municipalités respectives ;

Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat de 3 billets au coût de 50\$ l'unité pour le directeur général et 2 conseillers.

Coût : 150\$



VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item varia.

COMPTES À PAYER

8440-03-2017 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de février 2017 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 205 401,28\$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8441-03-2017 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de février 2017 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8388-01-2017 pour un montant de 43 713,91\$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste
que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier